

AVIS DE VACANCE DE POSTE

N°42/COOPI/2023

TITRE DE POSTE : Consultant(e) expert en évaluation avec une solide expérience dans les projets humanitaires de santé.

TYPE ET DUREE DU CONTRAT : Consultance

LIEU D’AFFECTATION : Tillabéry/Tahoua

DATE DE PUBLICATION : 24/07/2023

DATE LIMITE DE DEPOT DE DOSSIER : 07/08/2023

CONTEXTE

COOPI est une organisation non gouvernementale italienne, indépendante et laïque, engagée dans la lutte contre les injustices sociales et la pauvreté dans le Sud du monde et dans la construction d'un futur dans lequel soient garantis pour tous des bonnes conditions de vie, le respect des droits et la parité des opportunités. Depuis 1965, COOPI a réalisé plus de 600 projets de développement et interventions d'urgence dans 50 pays, employant plus de 30.000 opérateurs locaux et assurant un bénéfice direct à plus de 50 millions de personnes. En Afrique, en Amérique Latine, en Asie et dans l'Europe de l'Est, COOPI favorise l'accès à l'eau et le droit à la santé et à l'instruction des communautés les plus pauvres.

COOPI est présent au Niger depuis 2012 avec un bureau de coordination à Niamey, et de bases terrain à Diffa, Agadez, Tillabéry, Tahoua, Maradi. COOPI intervient dans les secteurs de la santé, santé mentale et soutien psychosocial (SMSPS), éducation, protection, nutrition/sécurité alimentaire, WASH, CASH et réduction de risques de catastrophes. Les principaux bailleurs de fonds sont DG ECHO, USAID/BHA, la Coopération Suisse, la Coopération Italienne (AICS), Union Européenne, BPRM, SRF et les agences des nations unies (UNHCR, UNICEF, OIM, OMS, OCHA).

Pour les besoins de conduire une évaluation externe finale du projet « *Répondre aux besoins en soins primaires et de santé mentale des populations touchées par la crise dans les régions de Tillabéri et de Tahoua (frontières du Mali et du Burkina Faso) au Niger par le biais d'un Mécanisme de Réponse Rapide (RRM) et d'un appui aux services existants, phase 3* » financé par USAID/BHA, l'organisation recherche **un/une Consultant(e) externe expert(e) en santé.**

1. DESCRIPTION DU PROJET

- **Objectif général**

Contribuer à réduire la morbidité et la mortalité parmi les populations touchées par la crise dans les régions de Tillabéri et de Tahoua, en leur permettant d'avoir un accès facile et gratuit à des soins et services de santé et de santé mentale de qualité, tout en assurant leur protection, grâce à l'intervention du RRM et au soutien aux services existants.

- **Objectif et interventions**

Afin de prévenir et de réduire la morbidité et la mortalité des personnes vulnérables dans les régions de Tillabéri et de Tahoua, COOPI, ALIMA et PUI, ont voulu rétablir l'accès immédiat aux soins de santé primaires (SSP) et aux services de soutien psychosocial. Le projet s'est articulé autour de trois axes stratégiques :

1. Améliorer l'accès aux services de soins de santé primaires grâce à l'élaboration d'une stratégie mobile et au renforcement de l'offre de soins de santé au niveau communautaire.
2. Renforcer un système de santé publique déjà fragile en renforçant les capacités des structures de santé (soutien matériel, fourniture d'équipements et d'intrants médicaux, renforcement des compétences des ressources humaines)
3. Renforcer le mécanisme de suivi humanitaire et d'intervention d'urgence en coordination avec les différentes parties prenantes du système RRM.

2. L'ÉVALUATION

2.1 – But de l'évaluation

L'objectif de l'évaluation finale est d'explorer si l'intervention, dirigée par COOPI et mise en œuvre en consortium avec ALIMA et PUI, a été mise en œuvre conformément aux plans et conformément aux normes de qualité externes et internes, ainsi que d'évaluer dans quelle mesure les résultats escomptés et non intentionnels, à court et à long terme, ont été atteints de manière durable. Les résultats seront partagés avec le bailleur de fond et en interne au sein de COOPI et avec les autres membres du Consortium, dans le but d'identifier les forces et les pièges clés et d'améliorer la programmation future.

2.2 - Type d'évaluation

L'évaluation, menée à la fin de l'intervention, reviendra sur le travail de COOPI et de ses organisations partenaires tout au long de la phase 3 (2021-2023) du projet. Il visera à évaluer dans quelle mesure l'intervention a été mise en œuvre et gérée, globalement et par chaque organisation, ainsi que la mesure dans laquelle les résultats escomptés ont été atteints grâce à une analyse des critères du Comité d'Aide au Développement (CAD)¹ de pertinence, de couverture, d'efficacité, de cohérence, d'efficacité, d'impact et de durabilité.

2.3 - Questions d'évaluation

¹ <https://www.oecd.org/fr/cad/comite-d-aide-au-developpement/>

L'évaluation finale tentera de répondre aux 5 questions ci-dessous, correspondant aux critères du Comité d'Aide au Développement (CAD) de pertinence, de couverture, d'efficacité, de cohérence, d'impact et de durabilité.

1. **Pertinence et couverture** – Dans quelle mesure le projet a-t-il été en mesure de répondre aux besoins et aux priorités de la population (dans son ensemble et des groupes particulièrement vulnérables), dans quelle mesure s'est-il adapté aux changements de contexte et/ou aux feedbacks de la population cible, et dans quelle mesure a-t-il réussi à atteindre ses bénéficiaires visés et en particulier ceux qui ont davantage besoin de soutien ? Cela devrait tenir compte des différents besoins, priorités et aspirations des hommes, des femmes, des nomades et des agriculteurs, en tenant compte de la manière dont la dynamique du pouvoir entre les sexes et les ethnies a été prise en compte dans la conception et la mise en œuvre de l'intervention.
2. **Efficience** – Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle été gérée et mise en œuvre, dans l'ensemble et par chaque organisation partenaire ? Dans quelle mesure les ressources, tant financières qu'humaines, ont-elles été utilisées ; dans l'ensemble, et par rapport aux résultats obtenus et aux défis liés au contexte, l'intervention a-t-elle été rentable et l'aide a-t-elle été fournie en temps opportun ? Sinon, qu'aurait-on pu faire différemment et mieux ?
3. **Cohérence** – Dans quelle mesure le projet a-t-il été cohérent avec les politiques internes de COOPI, les Normes internationales ainsi qu'avec les stratégies et directives nationales et départementales, et dans quelle mesure COOPI et ses partenaires ont-ils été en mesure de se coordonner entre eux et avec d'autres parties prenantes pour assurer l'harmonisation, réduire les doublons et contribuer à un impact maximal ?
4. **Efficacité et impact** – Dans quelle mesure les résultats escomptés à court, moyen et long terme ont-ils été atteints et l'intervention a-t-elle profité de manière égale à tous les groupes de population (en particulier les femmes et les autres groupes vulnérables) ? Le projet a-t-il eu des conséquences imprévues, positives ou négatives, et quels ont été les principaux facteurs qui ont contribué à la réalisation ou non des extrants, des résultats et de l'impact du projet ?
5. **Durabilité** – Dans quelle mesure les résultats obtenus sont-ils susceptibles de continuer à avoir un impact positif sur la vie des collectivités, des ménages et des individus dans un avenir immédiat et à long terme ? Qu'est-ce qui a bien fonctionné ou pas à cet égard,

qu'est-ce qui aurait pu être fait différemment ou quelles mesures supplémentaires sont nécessaires pour assurer la durabilité ?

En outre, l'évaluation mettra en évidence dans quelle mesure l'intervention a abordé de manière cohérente et systématique les questions intersectorielles suivantes : a) **la protection et le genre**, en évaluant dans quelle mesure les besoins, y compris ceux des femmes ont été écoutés, pris en compte et traités; b) **le niveau d'implication et de participation de la communauté** dès la conception et tout au long du projet , et c) la mesure dans laquelle la **responsabilité/redevabilité** envers les communautés et les donateurs et la transparence ont été assurées tout au long de la durée du projet.

3. PLAN DE TRAVAIL

La méthodologie reste à l'initiative du consultant(e) pour la réalisation de la mission d'évaluation.

Il/Elle utilisera plusieurs sources de données et méthodes de collecte de données pour répondre aux questions d'évaluation, comme indiqué ci-dessous :

Il/Elle commencera par effectuer une étude documentaire des informations secondaires, y compris les documents de projet tels que l'évaluation des besoins, la proposition de projet, le tableau de suivi des indicateurs de BHA - ITT, l'outil MEAL, le rapport d'enquête de base, les rapports de formation, les rapports d'activité sur le terrain, etc.

Il/Elle procédera également à un examen de toutes les données quantitatives sur les indicateurs de projet en mettant l'accent sur la comparaison des données de référence et des données finales existantes, ainsi que sur la signification statistique de toute conclusion clairement mentionnée. Données de surveillance, y compris les données quantitatives et qualitatives recueillies pendant la durée du projet.

Cela sera suivi par la collecte de données primaires pour la triangulation ; les données qualitatives seront recueillies au moyen des méthodologies suivantes avec les principales parties prenantes, y compris les bénéficiaires directs et indirects, et en veillant à ce que les points de vue et les perspectives de divers sous-groupes (hommes, femmes, etc.) et les plus vulnérables soient inclus :

- Observation directe des sites et des installations du projet ;
- Entretiens avec des informateurs clés (KII) avec le personnel de COOPI, ALIMA et PUI, ainsi qu'avec les autorités locales, les représentants des donateurs, les collègues des ONG locales et internationales et les participants au projet
- Discussions en focus groupe (FGD) avec les participants au projet, menées de manière culturellement appropriée afin d'assurer une représentation égale et une participation maximale, et de permettre la production de données ventilées par sexe et par âge

Enfin, un **atelier participatif** avec différentes parties prenantes sera organisé pour analyser les forces et les faiblesses de chaque acteur du projet et en tirer des enseignements pour les actions futures ; cela suivra la méthodologie et les outils de la revue après action (AAR) de COOPI.

L'évaluateur produira un **rapport d'évaluation final**, y compris les constatations liées à chacune des questions d'évaluation et discutera de la mesure dans laquelle les questions transversales ont été intégrées tout au long de la vie du projet. L'évaluateur évaluera la performance du projet par rapport à chacun des critères du CAD, en utilisant l'échelle de notation de COOPI pour les évaluations.

Un **atelier d'apprentissage** sera ensuite organisé pour la validation finale des conclusions de l'évaluation et l'identification des principaux enseignements tirés, ainsi que pour parvenir à un consensus sur les recommandations proposées et élaborer des plans pour leur mise en œuvre.

4. CALENDRIER D'ÉVALUATION ET PRODUITS LIVRABLES

L'évaluation aura lieu le dernier mois du projet (15/08/2023- 14/09/2023); cela comprend l'examen des documents et des données du projet, ainsi que la collecte des données primaires et leur analyse et interprétation. Les principaux extrants qui seront produits au cours de cette période sont les suivants :

1. Rapport initial d'évaluation, élaboré par le consultant externe, décrivant la méthodologie prévue (y compris la liste complète des KII, FGD, etc. à mener), ainsi que les limites et les stratégies d'atténuation mises en œuvre. Les outils de collecte de données pour les KII, FGD, etc. seront également élaborés et inclus en tant qu'annexes au rapport initial.
2. Rapport d'évaluation final, suivant les directives et les modèles de COOPI et de l'USAID. Les cadres de collecte de données, s'ils sont utilisés, seront également soumis (après anonymisation, le cas échéant) et inclus en tant qu'annexes au rapport d'évaluation final.
3. Documentation de l'atelier interne, suivant le modèle AAR de COOPI.
4. Documentation de l'atelier d'apprentissage –

5. PROFIL DE L'ÉVALUATEUR

L'évaluation finale sera effectuée par un évaluateur externe pour plus de neutralité. Les qualifications requises pour mener à bien cette mission sont énumérées ci-dessous :

Qualifications du consultant(e)

Un/une expert(e) en évaluation avec une solide expérience dans les projets humanitaires. Expérience dans le domaine de la santé, SMSPS, protection en cas d'urgence souhaitable.

- Diplôme universitaire (Master 2, PhD) en santé, protection, méthodes de recherche sociale, MEAL, développement international, action humanitaire ou autres domaines pertinents

- Au moins cinq ans d'expérience professionnelle dans l'évaluation, y compris la direction d'évaluations ;
- Expérience dans les domaines de la santé, de la protection, de la SMSPS dans un contexte humanitaire ;
- Expérience de la réponse humanitaire et des urgences humanitaires complexes, de préférence au Niger ou dans la région du Sahel
- Solides compétences en matière de réseautage pour des relations constructives avec tous les acteurs humanitaires (par exemple OCHA, le CICR, les organismes chefs de file des Nations Unies, les ONG internationales, les ONG nationales et les organisations de la société civile), les donateurs et les ministères compétents, notamment le Ministère de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes, le Ministère de la santé publique et le Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfance
- Avoir une connaissance suffisante des milieux religieux traditionnels et de leurs sensibilités ;
- Avoir une solide compréhension des approches d'intervention sensibles au genre et aux conflits ;
- Excellente maîtrise du français et de l'anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit.

6. MODALITES PRATIQUES

Lieu de la mission

La mission se déroulera au Niger dans la région de Tillabery et Tahoua.

Moyens logistiques

Le consultant prendra à ses propres frais les déplacements, l'hébergement et la restauration de son équipe. Il fournira également le matériel informatique nécessaire à l'exécution de sa prestation.

Critères de sélection de l'évaluateur

La sélection du consultant tiendra compte des items suivants :

- Correspondance entre l'offre et la demande (critères d'exclusion/admission)
- Qualité générale de l'offre (30%)
- Qualité de l'approche participative (20%)
- Références apportées par l'expert (20%)
- Prix proposé (30%)

Procédures

Etat un consultant national, nous n'avons pas la charge de sa sécurité.

Aucune donnée ne pourra être utilisée par le consultant concernant cette étude sans l'autorisation écrite de COOPI. Le Consultant agissant en tant que prestataire, il veillera à se présenter en tant que tel pour tous les entretiens tenus dans le cadre de la présente mission.

7. DEPOT DE DOSSIER

Les dossiers de candidature contenant les éléments suivants devront être soumis exclusivement par mail avec en objet la mention « **Consultant Expert en Evaluation** » au plus tard le 07/08/2023 à l'adresse suivante : recrutement.niger@coopi.org

:

Il s'agit de :

1. La méthodologie proposée pour l'évaluation (3-5 pages)
2. Le chronogramme détaillé
3. Les preuves des expériences en évaluation des projets
4. Le CV
5. Le budget détaillé : qui devra comprendre l'ensemble des coûts liés à la prestation : les honoraires du consultant ou de son équipe, leur per diem et les frais de transports.
6. Deux références

Cette mission s'inscrit dans le cadre d'une prestation de services. Le consultant sera en charge de fournir un budget détaillé accompagnant sa proposition méthodologique. Les modalités de paiement seront précisées lors de la signature du contrat.

Pour COOPI

Morena ZUCHELLI

Cheffe de Mission